



## LE COACHING COPARENTAL : UNE APPROCHE ADAPTÉE D'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES PARENTS SÉPARÉS EN CONFLIT ET LEURS ENFANTS

*Jeudi 6 & vendredi 7 Avril 2023*

*De plus en plus de familles sont susceptibles de vivre une séparation et les nombreux défis qui en découlent. Il est reconnu que la qualité de la coparentalité constitue un déterminant dans l'adaptation des enfants à la séparation parentale. Une relation coparentale empreinte de coopération et de respect est parfois un objectif difficilement atteignable pour certains parents. Nous avons constaté au travers notre expérience de médiatrice familiale que certaines familles avaient besoin d'un autre type d'accompagnement. C'est pourquoi nous avons développé ce service pour aider ces parents à mieux exercer leur coparentalité en prenant en compte les besoins de leurs enfants, leurs attentes réciproques et leurs compétences.*

*Le coaching coparental est un nouveau mode d'intervention et d'accompagnement développé au cours des dernières années pour faciliter la mise en place d'un jugement ou l'adaptation d'un jugement aux besoins spécifiques et complexes des familles à haut niveau de conflictualité. Il s'agit d'une approche familiale systémique qui peut s'échelonner sur plusieurs mois et qui nécessite une concertation entre tous les acteurs du monde judiciaire et psychosocial.*

*Ce soutien est offert aux parents séparés et à leurs enfants comme espace de parole protégé et bienveillant. Le coach accompagne les parents et les enfants pour qu'ils traversent mieux cette période difficile et puissent maintenir ou reconstruire des liens. Le coach peut aussi aider les parents à mettre en place le plan parental convenu entre eux, à l'aide d'un médiateur, d'un expert, de leurs avocats ou déterminé par un Tribunal, préciser certaines modalités de leur coparentalité et développer de meilleures attitudes par rapport à l'autre parent et leur enfant.*

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la capacité à :

- Faciliter l'expression des émotions en caucus et apprendre à les contenir lors des sessions conjointes avec les deux parents.
- Utiliser une approche systémique pour venir en aide aux familles séparées et recomposées.
- Impliquer l'enfant avec précaution et utiliser sa parole de façon stratégique afin de sensibiliser les parents aux besoins réels de ce dernier.
- Découvrir cette nouvelle forme d'accompagnement adaptée aux familles à haut niveau de conflictualité.
- Expérimenter des techniques et des outils efficaces.
- Se familiariser avec le protocole d'intervention socio-judiciaire utilisé lors du coaching.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Mises en situations.
- Exercices en petits groupes et grand groupe.
- Mise en commun d'outils.
- Réflexion de groupe.

### CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation portera sur les aspects suivants :

#### Jour 1

- Les techniques efficaces de gestion de conflits au cours du processus de coaching.
- Le coffre à outils du coach.
- Le protocole d'intervention proposé aux intervenants (avocats, magistrats, médiateurs, psychologues)
- L'état des recherches et des connaissances au sujet des familles séparées et recomposées.

V1 01/09/22

## Jour 2

- Les modalités spécifiques de l'implication de l'enfant au cours du coaching.
- Le rôle du Tribunal pour baliser l'intervention et soutenir le travail du coach.
- Le rôle des partenaires (magistrats, avocats et intervenants psychosociaux) au cours du processus.

## BILAN

### ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

### FORMATEUR ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette session de formation est placée sous la responsabilité pédagogique de la LFSM et elle est animée par Madame Lorraine Fillion, travailleuse sociale, médiatrice familiale agréée et coach coparental. Cheffe retraitée du service d'expertise et de médiation auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal. Elle coanime avec un avocat depuis 2012, les séances de parentalité après la rupture du ministère de la Justice du Québec. Elle a mis en place et animé pendant 20 ans des groupes de paroles d'enfants de parents séparés à Montréal. Depuis 2013, elle assure la supervision de plusieurs de ces groupes dans diverses régions du Québec et en Europe.

Madame Fillion a développé à l'automne 2015, dans la région des Laurentides, des ateliers de communication destinés aux parents séparés pour les aider à restaurer ou maintenir un dialogue. Elle en assure la coanimation avec une avocate et une médiatrice familiale.

Madame Fillion participe à de nombreux programmes de formation tant en Europe qu'au Québec sur des thèmes variés entre autres la place de l'enfant en médiation, l'intervention dans les conflits sévères de séparation, le dépistage de la violence conjugale en médiation et l'intervention adaptée, l'animation des groupes d'enfants et de parents séparés, le coaching coparental et la coordination parentale.

Fondatrice de l'AIFI, elle a assumé la présidence pendant dix ans et occupe dorénavant le poste de coprésidente depuis 2013. Son expérience dans l'accompagnement des enfants dans le cadre de la séparation de leurs parents est une référence méthodologique repérée par les médiateurs familiaux au plan national et international. Elle est auteure de nombreux articles entre autres sur le sujet de la place de l'enfant en médiation, les interventions efficaces auprès de parents à haut niveau de conflictualité, le coaching coparental, le conflit de loyauté chez l'enfant de parents séparés et, coauteur du livre : « Les parents se séparent, Pour mieux vivre la crise et aider son enfant » co-écrit avec Richard Cloutier et Harry Timmermans aux Éditions du CHU Sainte-Justine (2012). Cette formation est sous la responsabilité de la Ligue Française pour la santé mentale (LFSM) ; le bon déroulement est assuré par le(s) formateur(s) désigné(s).

### PUBLIC CIBLÉ

Médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, psychologues, avocats oeuvrant auprès des parents séparés en conflit. Le groupe est composé a minima de 10 professionnels et de 14 au maximum.

### PRÉ-REQUIS

Cette session de formation nécessite pas de justifier de pré-requis.

### INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Les dossiers sont disponibles sur le site de la LFSM, sur le Padlet « Votre formation en pratique » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

### DURÉE ET DATES

Deux journées les 6 & 7 Avril 2023 soit 14h 9h à 17h soit 14 heures au total.

### LIEU

A Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare.  
RER : Auber.

V1 01/09/22

## COÛT

Le coût est de cette session de formation est de 150€/jour soit 300€ par participant dans le cadre d'inscription individuelle ; de 200€/j soit 400€ pour la session dans le cadre d'une prise en charge employeur ou pour une demande de prise en charge par un fond de formation pour les professionnels exerçant en secteur libéral. Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 100€ doit être joint à la demande d'inscription.

## ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (14 heures) sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. A la fin de chaque session une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

**Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap prenez attacheavec notre référente : Mme Aïscha DADACHE [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr) ou 01 42 66 20 70**

V1 01/09/22